



*Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure*

**EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS**  
**du COMITE SYNDICAL du 12 DECEMBRE 2012**

L'An Deux Mille Douze, le Douze Décembre, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient Présents : Monsieur BEGUIN, Monsieur ROUX, Mme GUICHERD, Mme BARET,  
Mme NICOLAS, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur LAFONT,  
Monsieur FIORINI, Monsieur EVANGELISTA, Monsieur PARTRAT

Monsieur DENISSIEUX présente un pouvoir de Monsieur JOURDAIN

Monsieur FIORINI présente un pouvoir de Monsieur GELIN

Mme GUICHERD présente un pouvoir de Monsieur SAUNIER.

**Objet :**

Dans le cadre des dispositions de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut engager des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits lors de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été autorisé par le Conseil Syndical.

**Budget 2013 :**

**Ouverture de crédits  
préalable au vote du  
budget primitif 2013**

Le montant des crédits ouverts à la section d'investissements du Budget 2012 (Hors Remboursement Dette et Opérations d'Ordre) s'élevait à :  
136 819.45 €

Le ¼ de ces crédits correspond à : 34 204 €

Après délibération, à l'unanimité,

Le Comité Syndical

- **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du SIM, Certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 13 décembre 2012.

Le Président

Bernard BEGUIN

